

Avec la crise du coronavirus et l'instauration du confinement, de nombreuses arnaques se sont multipliées sur le web. La Préfecture des Alpes-Maritimes en appelle à la prudence et donne plusieurs conseils :

*« faire preuve de méfiance, voire, dans le doute s'abstenir, notamment lors de prospections par email ou téléphone et promesses de fournitures dans des délais restreints masques, gel. Evaluer l'honorabilité d'un vendeur en se rapprochant des banques, autorités de santé, services de protection économique. Dans le cas de réussite d'une escroquerie, portez plainte immédiatement auprès des services de police et de gendarmerie et conservez pour cela les e-mails, noms, etc. pouvant contribuer à l'enquête. »*

Depuis plusieurs semaines, les escroqueries se sont multipliées à vitesse grand V. Les arnaqueurs n'hésitant pas à profiter de cette période anxieuse pour duper la population. Parmi les nombreuses entourloupes du web, on retrouve des vaccins, aliments, purificateurs d'air, lampes, compléments alimentaires et huiles essentielles... qui protégeraient ou permettraient de guérir du Coronavirus. C'est évidemment faux.

Dans la même veine, des propositions de dépistages sont envoyées ainsi que de possibles « kit de confinement » (masques, gels...) parfois en se faisant passer pour l'Etat. Tout ceci n'est qu'un prétexte pour se faire envoyer des données personnelles et bancaires. Les dépistages du Coronavirus sont uniquement effectués par les autorités sanitaires pour confirmer un diagnostic.

On retrouve aussi des ventes de médicaments frauduleuses sur le web. Des traitements liées aux essais cliniques réalisées en ce moment dans les services hospitaliers. La Préfecture rappelle que « la vente de ces derniers n'est possible que sur prescription médicale et en pharmacie; acquérir ces médicaments en ligne est illégal et peut exposer à des risques graves pour la santé (effets indésirables voire faux médicaments) ». Même chose pour le paracétamol dont la vente par internet a été suspendue.

Toujours dans la fraude, celle aux attestations. Elles sont gratuites et retrouvables sur le [site du gouvernement](#). Il est également impossible de se faire « décontaminer » son logement par l'Etat. « Les démarcheurs prétextant une décontamination obligatoire n'y sont pas habilités et cherchent à s'introduire au domicile frauduleusement ». Egalement faire attention aux propositions de livraisons rapides est conseillé.

Enfin dernière arnaque, le phishing (ou le smishing), qui consiste à usurper l'identité d'une entreprise ou d'une administration pour envoyer des courriels ou SMS liés à l'épidémie de Coronavirus et ainsi inciter à cliquer sur un lien ou rappeler un numéro surtaxé afin

d'obtenir vos données personnelles (notamment bancaires) ou un transfert d'argent.

La Prefecture rappelle que des plateformes de signalement existent pour dénoncer ces fraudes: <http://www.internetsignalement.gouv.fr> ou <https://signal.conso.gouv.fr/coronavirus>

**Andy Calascione**

## Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité